CODE DE VIE
ÉCOLES DE ST-MARC ET DE LA CORNE

Chers parents et chers élèves,

C'est avec grand plaisir que toute l'équipe de notre école vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire. Ensemble, nous formons une communauté vivante, riche de ses différences, guidée par des valeurs qui nous rassemblent et nous inspirent au quotidien.

Au cœur de notre milieu, l'engagement nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes, à persévérer dans nos apprentissages et à nous impliquer activement dans la vie de l'école.

La bienveillance, quant à elle, se manifeste dans nos gestes, nos paroles et nos attitudes. Elle nous invite à respecter les autres, à prendre soin les uns des autres et à créer un environnement où chacun se sent en sécurité, écouté et valorisé.

Enfin, l'entraide est une force précieuse. En collaborant, en partageant et en soutenant nos pairs, nous grandissons ensemble et contribuons à bâtir une communauté solidaire et positive.

Chaque jour est une occasion d'apprendre, de découvrir et de se dépasser. Nous sommes fiers de vous accompagner dans ce parcours et nous croyons en votre potentiel.
Nous vous souhaitons une année remplie de réussites, de défis relevés et de moments mémorables.

Les trois grandes valeurs qui ont été identifiées dans l'élaboration du code de vie		
ENGAGEMENT	BIENVEILLANCE	ENTRAIDE
		

Nous vous remercions de votre collaboration!
L'équipe-école

Adopté au conseil d'établissement le 26 mai 2026

HORAIRE DE LA JOURNÉE

École Notre-Dame-Du-Sacré-Coeur (St-Marc)	
7h55 à 8h00	*Accueil et entrée des élèves*
8h00 à 8h50	1re période
8h50 à 9h40	2e période
9h40 à 9h45	*Déplacement*
9h45 à 10h00	**Récréation**
10h00 à 10h05	*Déplacement*
10h05 à 10h55	3e période
10h55 à 11h45	4e période
11h45 à 11h50	*Déplacement*
11h50 à 13h05	**Dîner**
13h05 à 13h10	*Déplacement*
13h10 à 14h00	5e période
14h00 à 14h50	6e période
14h50 à 14h55	*Déplacement*
14h55 à 15h10	**Récréation et départ**

École Notre-Dame-De-Lourdes (La Corne)	
8h25 à 8h30	Accueil et entrée des élèves
8h30 à 9h32	1re période
9h32 à 10h34	2e période
10h34 à 10h37	*Déplacement*
10h37 à 10h52	**Récréation**
10h52 à 10h55	*Déplacement*
10h55 à 11h57	3e période
11h57 à 12h00	*Déplacement*
12h00 à 13h10	**Dîner**
13h10 à 13h13	*Déplacement*
13h13 à 14h15	4e période
14h15 à 15h17	5e période
15h17 à 15h20	*Déplacement*
15h20 à 15h35	**Récréation et départ**

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Service de garde (pour les élèves inscrits seulement)
7h30 à 17h30

INFORMATIONS

455, Route 111 Saint-Marc-de-Figuery et 347, Route 111 La Corne	
Téléphone	819-732-9545 (SM) 819-727-2241 (LC)
Courriel du secrétariat (situé à Landrienne)	st.marc@cssh.gouv.qc.ca et ndlourdes@cssh.gouv.qc.ca
Heures d'ouverture du secrétariat	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

RÈGLES DE VIE ET DE CONDUITE

Bienveillance Engagement Entraide	Règles	Comportements attendus	Raison d'être
Réussite éducative	Je m'investis dans ma réussite scolaire.	Je fais le travail demandé en utilisant mes outils et les ressources. Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser. Je suis ponctuel. Je prends des risques et j'apprends de mes erreurs.	Ainsi… Je me donne toutes les chances d'apprendre et de réussir.
Vivre ensemble	Par mon attitude, mon comportement et mon langage, je suis respectueux des élèves et des adultes.	Je suis poli et courtois avec les autres. Je règle mes conflits par la communication et de manière non violente. Je respecte le droit de parole. Je respecte les différences. J'utilise les termes « monsieur » et « madame » ainsi que le vouvoiement lorsque je m'adresse aux membres du personnel.	Ainsi… Je contribue à un climat de vie respectueux et agréable où tout le monde a sa place.
Sécurité	J'adopte un comportement sécuritaire et responsable pour moi et les autres.	J'écoute les consignes de tous les adultes. Je me déplace calmement. Je respecte les règles des jeux sur la cour d'école.	Ainsi… J'apprends à vivre en société. Je préviens les accidents et les conflits.
Santé et bien-être	Je fais des choix favorisant le développement de mon estime personnelle.	Je porte des vêtements appropriés qui me permettent de réaliser toutes mes activités. Je porte des vêtements qui ne présentent pas de symboles associés à la violence ou à des faits inacceptables. Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.).	Ainsi… J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.
Environnement	Je prends soin de mon environnement et du matériel.	J'adopte des comportements écoresponsables. Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier. Je change mes souliers lorsque je suis à l'intérieur. Je suis responsable des bris que je causerai volontairement.	Ainsi… Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.

FONCTIONNEMENT

ATTENTES	FONCTIONNEMENT
Les heures d'arrivées et de départ sont respectées.	Matin: La surveillance débute dans la cour à 7h50 (SM) et 8h20(LC). Aucun élève ne peut être dans la cour avant ces heures. En cas de retard, les élèves doivent entrer par la porte avant. Midi: La surveillance pour un élève non-dîneur se fait à partir de 12h50 (SM) et 12h55 (LC). Fin de journée: Pour les élèves du primaire, la récréation de fin de journée est prescrite par le régime pédagogique, donc obligatoire. La fin de journée est donc à 15h10 (SM) et 15h35 (LC).
Gestion du transport du CSSH	Pour toute question concernant le transport, veuillez vous référer au site internet suivant : https://www.cssh.gouv.qc.ca/transport- scolaire/ Vous pouvez également téléphoner au 819-732-6561 poste 1 ou envoyer un courriel au transport.scolaire@cssh.gouv.qc.ca
Absences et retards	Vous devez aviser l'école de l'absence ou du retard de votre enfant le plus tôt possible auprès de l'enseignante. Les absences et les retards peuvent également être motivés par Clic-école ou à la secrétaire au 819-732-4051.
Autres modifications (dîner, permission, rendez-vous, etc.)	Les changements doivent être signalés à l'enseignante par courriel, dans l'agenda ou à la secrétaire. Sans autorisation écrite, les élèves ne pourront quitter le terrain de l'école.
Visiteurs	Pour rencontrer un membre du personnel, nous vous demandons de prendre rendez-vous. Une visite spontanée pourrait déranger l'enseignant qui a la responsabilité pleine et entière de son groupe. Lorsque vous venez à l'école, nous vous demandons de sonner à la porte principale et de vous identifier ainsi que le but de votre visite. Il est à noter que les élèves ne sont pas autorisés à ouvrir la porte aux visiteurs.
Service de garde	Les changements pour les élèves qui sont au service de garde doivent être faits au service de garde au 819-732-9545 (poste 5856) et à l'enseignante par courriel ou au secrétariat. Les changements le jour même ne seront pas acceptés. Cette façon de faire évite les confusions et favorise la sécurité des élèves. Nous demandons donc de faire ce changement dans un délai raisonnable, soit 24 h à l'avance.
Dîner à l'école	• Bien identifier les contenants de vos enfants; • Fournir des ustensiles à vos enfants et des plats allant au réchaud (ces plats peuvent aller au lave-vaisselle) ou au micro-ondes; • Écrire une autorisation signée si votre enfant doit dîner à l'extérieur. Des frais de 5$ seront exigés pour ceux qui dînent occasionnellement à l'école.
Collations	Dans notre école, nous privilégions les collations saines : fruits, légumes, yogourt, fromage, etc. Je m'assure d'avoir une gourde propre tous les jours. Je peux remplir ma gourde lors des pauses.
Habillement extérieur	Je m'habille adéquatement selon la température (voir la charte de l'école).

INTERVENTIONS EN CAS DE MANQUEMENTS

Si je choisis de ne pas respecter les règles, j'accepte d'assumer mes choix et les conséquences qui seront déterminées selon la gravité et la fréquence des comportements.

- **L'objectif des interventions consiste à corriger et à réparer les gestes.**
- **Les conséquences doivent être le plus possible étroitement liées au comportement indésirable et tenir compte de l'âge des élèves impliqués ainsi que du contexte.**

En cas de manquements mineurs récurrents ou d'un manquement majeur, l'élève sera rencontré par un intervenant ou par la direction d'école.

Un arrêt d'agir à l'interne ou à l'externe est une mesure exceptionnelle qui peut être appliquée.

Les parents seront informés, par téléphone, dans l'agenda ou par courriel selon la situation.

Manquement mineur

C'est un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou à d'autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne de la classe ou du groupe du service de garde. En d'autres termes, cela correspond à une infraction aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école, y compris celles de la classe et du service de garde.

Écarts de conduite mineurs

Comportements qui nuisent personnellement à l'élève	*Exemples d'intervention*
o L'élève n'a pas son matériel; o Il ne suit pas la consigne; o Il se plaint ou argumente; o Il triche; o Il ment; o Il utilise un langage inapproprié; o Il ne complète pas ses travaux; o Il encourage les mauvais comportements; o Il n'écoute pas la personne qui parle; o Il n'assume pas ses responsabilités; o Il refuse de travailler; o Il refuse de coopérer; o Il n'a pas la tenue vestimentaire requise; o Il refuse les conséquences; o Il possède des objets non nécessaires; o Il ne respecte pas les aires et les règles de jeu; o Il grimpe à des endroits inappropriés.	o Avertissement; o Apprentissage du comportement attendu; o Geste de réparation; o Conséquences logiques; o Retrait de privilèges; o Perte de récréation; o Fiche de réflexion; o Appel aux parents en présence ou non de l'élève; o Retrait de la classe; o Rencontre avec la direction; o Plan d'action ou d'intervention; o Contrat d'engagement; o Autres.

Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres :	
o L'élève parle quand il ne faut pas; o Il répond impoliment à l'adulte; o Il brise le matériel scolaire; o Il dérange les autres; o Il lance des objets (ex. boules de neige);	o Il fait des bruits inappropriés; o Il se chamaille; o Il blasphème; o Il provoque; o Il se désorganise.

Ce type de manquement nécessite une intervention éducative (constructive).

INTERVENTIONS EN CAS DE MANQUEMENTS

Manquement majeur

Il constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne, un danger, de même qu'une entrave à la sécurité. Il concerne tout geste proscrit lorsque celui-ci a un impact sur le fonctionnement et la sécurité à l'école, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire. Il sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.

Écarts de conduite majeurs

Comportements qui nuisent à l'ordre en général	*Exemples d'interventions*
o L'élève répond impoliment à un adulte; o Il lance des objets dangereux; o Il provoque les autres (se moque des autres); o Il ment régulièrement; o Il fait des crises de colère; o Il pousse les autres; o Il insulte; o Il vol; o Il crie contre le personnel; o Il crache sur les autres; o Il harcèle; o Il humilie; o Il intimide (gestes, paroles, attitude et/ou fait de la cyber intimidation); o Il fait des graffitis; o Il participe à des jeux agressifs; o Il bouscule, pousse, fait trébucher; o Il empêche les autres d'apprendre; o Il fugue; o Il refuse fréquemment de collaborer avec le membre du personnel.	o Arrêt d'agir; o Retrait; o Appel téléphonique aux parents; o Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents; o Réflexion; o Réparation; o Suspension interne ou externe; o Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol; o Réintégration (avec les parents, déplacement supervisé, retour progressif); o Plan d'intervention; o Soutien individuel à fréquence rapprochée; o Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté; o Contrat d'engagement; o Autres.

Comportements qui blessent ou qui sont illégaux

o L'élève utilise un téléphone cellulaire ou un IPod à lecture de mp3 à des moments et dans les lieux inappropriés;
o Il commet des actions qui blessent physiquement (bagarre, mord, pousse, donne de coups de pied ou de poing, etc.);
o Il lance des objets qui blessent;
o Il vole ou brise la propriété d'autrui;
o Il a des comportements sexuels envers les autres.

***L'intervention sera faite en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes selon l'âge, la maturité et l'aptitude de l'élève.**

VIOLENCE, INTIMIDATION ET CONFLIT

DÉFINITIONS DES COMPORTEMENTS PROSCRITS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE SELON L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Violence :
Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (loi 56, 2012)

Intimidation :
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser ; (loi 56, 2012)
Précision concernant les gestes de violence et d'intimidation : Ces comportements sont inacceptables, que ce soit sur la cour, dans l'école (classes et service de garde), par le biais de l'électronique (cyber intimidation) ou dans les autobus scolaires.

Rappel de la DÉFINITION d'un conflit :
Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité et se sentent libres de donner leur version. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.
Remarque : Le plan de lutte ainsi que le protocole d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation sont disponibles sur le site WEB de l'école.

PROTOCOLE INTIMIDATION DE NOTRE ÉCOLE

Niveau d'intervention et suggestions d'interventions	
NIVEAU 1	· Discussion sérieuse entre l'élève auteur d'acte de violence et l'intervenant · Appel aux parents
NIVEAU 2	· Discussion sérieuse entre l'élève auteur d'acte de violence, l'intervenant, son titulaire et la direction · Appel aux parents · Réflexion écrite
NIVEAU 3	· Discussion sérieuse entre l'élève auteur d'acte de violence, l'intervenant, son titulaire et la direction · Suivi avec un intervenant · Appel aux parents · Travail à faire sur l'intimidation
NIVEAU 4	· Rencontre avec l'élève auteur d'acte de violence, ses parents, son titulaire, la direction et l'intervenant · Contrat d'engagement à signer
NIVEAU 5	· Suspension de l'école · Rencontre avec les policiers

Note : L'analyse d'un acte d'intimidation et le jugement de la gravité de celui-ci serviront à déterminer le niveau et le type d'intervention à mener.

ENGAGEMENT

J'ai pris connaissance du code de vie et de la matrice comportementale et je m'engage à respecter les règles afin de favoriser ma réussite et le bien-être de tous.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.



_____ _____

Signature d'un parent ou tuteur **Date**

CODE DE CIVILITÉ

Au Centre de services scolaire Harricana et à l'école, nous n'acceptons pas les manques de :

- **Respect;**
- **Collaboration;**
- **Politesse et courtoisie;**
- **Intégrité.**

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés que ce soit de façon verbale, écrite ou sur les réseaux sociaux.

La responsabilité de chacun consiste à :

- **Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté;**
- **Collaborer adéquatement;**
- **Fournir les informations requises;**
- **Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres;**
- **Respecter la confidentialité des informations;**
- **Respecter les différences.**



Source : Politique sur la civilité accessible au www.cssh.gouv.qc.ca/ADMINISTRATIF/POLITIQUES_REGLEMENTS.

Cette procédure s'adresse à toutes personnes en lien avec l'école, soit les élèves, les parents, le personnel de l'école ou tout autre partenaire.

CALENDRIER SCOLAIRE

2026-2027

JUILLET 2026

0 — 0

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2026

4 — 8

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26 [1]	27 [2]	28 [3]	29
30	31 [4]					

SEPTEMBRE 2026

21 — 21

D	L	M	M	J	V	S
		1 [5]	2 [6]	3 [7]	4 [8]	5
6	7	8 [9]	9 [1]	10 [2]	11 [3]	12
13	14 [4]	15 [5]	16 [6]	17 [7]	18 [8]	19
20	21 [9]	22 [1]	23 [2]	24 [3]	25 [4]	26
27	28 [5]	29 [6]	30 [7]			

OCTOBRE 2026

20 — 21

D	L	M	M	J	V	S
				1 [8]	2 [9]	3
4	5	6 [1]	7 [2]	8 [3]	9 [4]	10
11	12	13 [5]	14 [6]	15 [7]	16 [8]	17
18	19 [9]	20 [1]	21 [2]	22 [3]	23 [4]	24
25	26 [5]	27 [6]	28 [7]	29 [8]	30 [9]	31

NOVEMBRE 2026

15 — 16

D	L	M	M	J	V	S
1	2 [1]	3 [2]	4 [3]	5 [4]	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16 [5]	17 [6]	18 [7]	19 [8]	20 [9]	21
22	23 [1]	24 [2]	25 [3]	26 [4]	27 [5]	28
29	30 [6]					

DÉCEMBRE 2026

15 — 16

D	L	M	M	J	V	S
		1 [7]	2 [8]	3 [9]	4	5
6	7 [1]	8 [2]	9 [3]	10 [4]	11 [5]	12
13	14 [6]	15 [7]	16 [8]	17 [9]	18 [1]	19
20	21 [2]	22 [3]	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2027

18 — 20

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6 [4]	7 [5]	8 [6]	9
10	11 [7]	12 [8]	13 [9]	14 [1]	15 [2]	16
17	18 [3]	19 [4]	20 [5]	21 [6]	22 [7]	23
24	25 [8]	26 [9]	27 [1]	28 [2]	29 [3]	30
31						

FÉVRIER 2027

14 — 15

D	L	M	M	J	V	S
	1 [4]	2 [5]	3 [6]	4 [7]	5	6
7	8 [8]	9 [9]	10 [1]	11 [2]	12 [3]	13
14	15 [4]	16 [5]	17 [6]	18 [7]	19 [8]	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS 2027

19 — 21

D	L	M	M	J	V	S
	1	2 [9]	3 [1]	4 [2]	5 [3]	6
7	8 [4]	9 [5]	10 [6]	11 [7]	12 [8]	13
14	15 [9]	16 [1]	17 [2]	18 [3]	19 [4]	20
21	22 [5]	23 [6]	24 [7]	25 [8]	26	27
28	29	30	31 [9]			

AVRIL 2027

22 — 22

D	L	M	M	J	V	S
				1 [1]	2 [2]	3
4	5 [3]	6 [4]	7 [5]	8 [6]	9 [7]	10
11	12 [8]	13 [9]	14 [1]	15 [2]	16 [3]	17
18	19 [4]	20 [5]	21 [6]	22 [7]	23 [8]	24
25	26 [9]	27 [1]	28 [2]	29 [3]	30 [4]	

MAI 2027

19 — 20

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 [5]	4 [6]	5 [7]	6 [8]	7 [9]	8
9	10 [1]	11 [2]	12 [3]	13 [4]	14 [5]	15
16	17 [6]	18 [7]	19 [8]	20 [9]	21	22
23	24	25 [1]	26 [2]	27 [3]	28 [4]	29
30	31 [5]					

JUIN 2027

16 — 20

D	L	M	M	J	V	S
		1 [6]	2 [7]	3 [8]	4 [9]	5
6	7 [1]	8 [2]	9 [3]	10 [4]	11 [5]	12
13	14 [6]	15 [7]	16 [8]	17 [9]	18 [1]	19
20	21 [2]	22 [3]	23	24	25	26
27	28	29	30			

Jours de classe: 183 — Jours ouvrables: 200 — P.E. fixes: 17

Fin des étapes : 30 octobre 2026, 4 février 2027 et 22 juin 2027

Congés — Fin d'étape — Jour de concertation

Fermeture — P.E. fixes

Centre de services scolaire Harricana

Québec

Protecteur national de l'élève
Québec

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Tu vis une situation problématique à l'école?



Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.

Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- **quebec.ca/droits-eleve**
- **téléphone/texto : 1-833-420-5233**
- **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

1. Parles-en à la personne concernée ou à son supérieur immédiat
2. Contacte le responsable du traitement des plaintes
3. Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

Nous partageons un profond attachement envers notre territoire façonné des terres et des eaux de la région de l'Harricana.

Ici, on retrouve des eskers constitués de plusieurs lacs indépendants, mais interreliés. Comme ces derniers, notre personnel est à la fois autonome et soutenu.

En plaçant l'humain en amont, nous favorisons le bien-être des jeunes et de nos collègues. De cette écoute émergent des liens de confiance qui sillonnent notre vaste région.

Notre volonté d'aider les élèves à se réaliser est à la source de leur réussite, et de notre succès collectif en tant que centre de services scolaire.

Centre
de services scolaire
Harricana

Québec